DÉPARTEMENT : MOSELLE COMMUNE : DANNE ET QUATRE VENTS

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercio	e:	15
Présents	:	13
Votants	:	14
Absents	:	2

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 17 DÉCEMBRE 2021

Date de convocation	Date d'affichage
13/12/2021	21/12/2021

L'an deux mil vingt un le dix-sept décembre à 20 h 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans l'Espace Culturel (suite au COVID-19), sous la présidence de Monsieur Jean-Luc JACOB: Maire.

<u>Membres présents</u>: SCHEFFLER Jean-Jacques, QUIRIN Jean-Jacques, VALENTIN Alain, LOZITO-URBES Nathalie, MALYK France, SCHEFFLER Sylvain, BAE Laetitia, FRITSCH Christelle, SANTIAGO Fabrice, JULLIENNE Michel, DIEBOLD André, BENZIDOUR Myriam.

<u>Absent excusé</u>: BRUA Dolorès (procuration à LOZITO-URBES Nathalie)

<u>Absent non excusé</u> : WATZKY Lionel <u>Secrétaire de séance</u> : SANTIAGO Fabrice.

	ORDRE DU JOUR		
N°	OBJET		
1	Demande de subvention DETR/DSIL : construction d'une nouvelle mairie et atelier communal		
2	Adhésion à PANNEAU POCKET		
3	Demande de subvention pour un séjour scolaire à VERDUN		
	Divers et communications		

<u>DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE ET APPROBATION DU</u> PROCÈS-VERBAL DU 8 NOVEMBRE 2021

Le Conseil Municipal confie les fonctions de secrétaire de la séance de ce jour à Monsieur Fabrice SANTIAGO. Puis, il approuve, sans observation le compte rendu de la réunion du 8 novembre 2021.

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

N° 1: DEMANDE DE SUBVENTION DETR-DSIL: CONSTRUCTIION D'UNE NOUVELLE MAIRIE ET D'UN ATELIER COMMUNAL

Le Maire présente aux membres du conseil municipal, le projet de :

«Construction d'une nouvelle mairie et d'un atelier communal»

Monsieur le Maire rappelle que le hangar actuel servant d'atelier municipal date des années 1800 (ancien corps de ferme). Le Maire précise qu'il est dans un état de délabrement assez avancé, qu'il est vétuste, que le sol est en terre battue, qu'il est situé en bordure de route avec aucune place pour l'agrandir, c'est pourquoi il est indispensable de le démolir et le reconstruire à un autre endroit.

La mairie a été restructurée et rénovée en 2015 afin d'améliorer l'accueil du public, au secrétariat et dans la salle du Conseil Municipal. Depuis l'ouverture du périscolaire en septembre 2017, la salle du Conseil Municipal est devenue salle de restauration. Au-dessus de la Mairie, il y a un logement qui était loué avant l'ouverture de ce dernier. Depuis 2017, la salle à manger de ce logement est utilisée pour les réunions du Conseil Municipal, mais aussi pour les diverses autres réunions, et une des chambres sert de bureau pour le directeur du périscolaire. La salle à manger est très exiguë et absolument inappropriée pour y faire des réunions à 16 personnes (15 membres du Conseil Municipal + la secrétaire de Mairie). Étant donné que cette salle est située à l'étage et non accessible aux personnes à mobilité réduite, à chaque élection, à chaque mariage, il faut vider la salle de restauration afin d'y célébrer les mariages et y installer le bureau électoral.

Depuis le début de la COVID-19, vu la grandeur de la salle utilisée actuellement pour les différentes réunions, Monsieur le Maire a décidé suite à la possibilité des dispositions dérogatoires prises par le gouvernement de réunir toutes les instances à l'Espace Culturel situé à la sortie du village.

Pour toutes ces raisons, Monsieur le Maire précise qu'il est indispensable de construire une nouvelle mairie et un atelier municipal. La commune a un terrain situé à côté de l'aire de jeux, situé à côté de notre parking utilisé pour les administrés se rendant à l'actuelle mairie mais aussi aux parents se rendant à l'école. Ce terrain est actuellement une dent creuse et la Municipalité décide d'y faire construire la nouvelle mairie et le nouvel atelier communal qui seront à proximité du parking existant, des écoles, et aussi situé au centre du village. La salle du Conseil Municipal sera mise à disposition des différentes associations locales pour les diverses réunions.

Monsieur le Maire soumet le descriptif et l'estimatif réalisé par Monsieur Michel THOMAS de SARREBOURG, architecte retenu pour la réalisation de ce projet pour un montant de 685 855,24 € HT, soit un TTC de 823 026,29 €, auquel il faut rajouter le bureau d'études MATEC, soit un montant total pour les travaux de 689 155,24 € HT, soit un TTC de 826 986,29 €.

Intitulés	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC
Terrassement/VRD	80 415,00 €	16 083,00 €	96 498,00 €
Gros œuvre/maçonnerie	136 388,00 €	27 277,60 €	163 665,60 €
Charpente/couverture bardage	78 720,00 €	15 744,00 €	94 464,00 €
Menuiseries extérieures	55 780,00 €	11 156,00 €	66 936,00 €
Architecte base + OPC + EXE	47 512,99 €	9 502,60 €	57 015,59 €
BET structures + fluides	24 327,25 €	4 865,45 €	29 192,70 €
Bureau de contrôle	5 450,00 €	1 090,00 €	6 540,00 €
Coordinateur SPS	2 566,00 €	513,20 €	3 079,20 €
Étude de sols	4 840,00 €	968,00€	5 808,00 €
Relevé topo	980,00€	196,00 €	1 176,00 €
Bureau d'études MATEC	3 300,00 €	660,00 €	3 960,00 €
1ère tranche de travaux 2022	440 279,24 €	88 055,85 €	528 335,09 €
Plâtrerie/faux plafonds	35 025,00 €	7 005,00 €	42 030,00 €
Électricité	35 100,00 €	7 020,00 €	42 120,00 €
Chauffage/sanitaire/ventilation	78 515,00 €	15 703,00 €	94 218,00 €
Chape/carrelage	15 822,00 €	3 164,40 €	18 986,40 €
Menuiseries intérieures	22 105,00 €	4 421,00 €	26 526,00 €
Peintures	9 944,00 €	1 988,80 €	11 932,80 €
Isolation thermique extérieure	32 915,00 €	6 583,00 €	39 498,00 €
Mobiliers/équipements	19 450,00 €	3 890,00 €	23 340,00 €
2ème tranche de travaux 2023	248 876,00 €	49 775,20 €	298 651,20 €
TOTAL DES TRAVAUX	689 155,24 €	137 831,05 €	826 986,29 €

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité de tous les membres présents :

• APPROUVE le projet de construction d'une nouvelle mairie et d'un atelier communal,

• **FIXE** le plan de financement, comme suit :

COUT TOTAL H.T.	689 155,24 €
COUT TOTAL T.T.C.	826 986,29 €
Subvention DETR/DSIL : escomptée 40 % pour la 1ère tranche en 2022	176 111,70 €
Subvention DETR/DSIL : escomptée 40 % pour la 2ème tranche en 2023	99 550,40 €
Subvention Ambition Moselle : à solliciter 20 % sur la totalité des travaux	137 831,05 €
A la charge de la commune : fonds propres	275 662,09 €

- PRÉCISE que les montants nécessaires seront inscrits au budget primitif de 2022 et de 2023,
- **SOLLICITE** la Dotation D'Équipement des Territoires Ruraux et la Dotation au Soutien à l'Investissement Local,
- CHARGE le Maire de faire les démarches nécessaires à la réalisation de ce projet,
- AUTORISE le Maire à signer les pièces relatives à ce dossier.

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

N° 2: ADHÉSION À PANNEAU POCKET

Monsieur le Maire présente PANNEAU POCKET aux membres du Conseil Municipal. Il expose la nécessité d'adhérer à PanneauPocket pour un montant de 180,00 € TTC par an. Cette adhésion permettra d'alerter les habitants en cas d'alerte météo, toutes autres consignes venant de la préfecture ou tout autre consigne venant de la commune (exemple : rappel pour un changement de jours des ordures ménagères, etc....). Les moyens de communication actuels sont le courrier, la distribution d'avis aux habitants dans les boîtes aux lettres, les mails et les informations mises sur le site communal.

PanneauPocket viendra donc renforcer la communication auprès de nos administrés. Monsieur le Maire précise que nous ne sommes pas toujours devant notre messagerie, ni à écouter la radio, mais que le plus souvent notre portable est à nos côtés. Donc, dans un souci de communication PanneauPocket est un outil indispensable.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

- d'adhérer à PANNEAUPOCKET pour une durée d'un an, pour un montant annuel de 180,00 € HT,
- donne tous les pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer les pièces afférentes à ce dossier.

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

N° 3 : DEMANDE DE SUBVENTION POUR UN SÉJOUR SCOLAIRE À VERDUN

Monsieur le Maire fait lecture de la lettre de Madame la Directrice des écoles sollicitant une subvention pour un séjour à VERDUN en mai 2022. La classe concernée va travailler sur la Guerre 1914-1918 qui fait partie du programme scolaire. Le voyage est prévu les 2 et 3 mai 2022.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de :

- voter une subvention à la Coopérative Scolaire de DANNE ET QUATRE VENTS d'un montant de 480,00 €.
- d'inscrire ce montant au budget primitif de 2022
- donne tous pouvoirs au Maire pour le versement de cette subvention.

DIVERS ET COMMUNICATIONS:

- Remerciements d'un agent de la commune adressés aux membres du Conseil Municipal pour la prise en charge de la 1^{ère} partie du BAFA et aussi pour le changement d'échelon qui lui a été octroyé.
- Remerciements d'un agent de la commune pour le bon d'achat que lui a remis Monsieur le Maire pour son départ à la retraite.

- Présence de Monsieur Patrick REICHHELD et Madame FOGEL-GOSSÉ Véréna, Conseillers Départementaux après la fin de l'ordre du jour du Conseil Municipal, afin de leur présenter le projet de construction d'une nouvelle mairie et atelier communal. Le Maire les informe que la commune va solliciter la subvention AMBITION MOSELLE pour cette construction.
- Monsieur le Maire remercie les membres du Conseil Municipal pour leur investissement lors de la fête des aînés, pour le bon déroulement de cette journée.
- La municipalité a adhéré à « Commune Nature » en mars 2021. Des actions ont été mises en place et certaines seront encore améliorées l'année prochaine, car comme vous le savez tous, notre planète est malade et nous devons ensemble faire des efforts pour la sauver. Jeudi 26 novembre lors d'une cérémonie à LUNEVILLE, notre commune a été récompensée par la distinction 3 libellules dans le cadre de Commune Nature, c'est pourquoi Monsieur le Maire remercie tous les membres de la commission environnement mais surtout Madame Christelle FRITSCH pour son investissement et tout le travail qu'elle a fourni pour ce dossier. Félicitations également à Messieurs Michel JULLIENNE et Sylvain SCHEFFLER pour la plantation de haies près du cimetière à laquelle ont participé les élèves de nos écoles. Monsieur JULLIENNE, président de la société d'arboriculture a mis en place un beau partenariat avec les enseignants des écoles de notre village.
- Dossier sécurité dans notre village : aucun retour du bureau d'études MATEC, nous sommes en attente
- Les feux tricolores devant la Mairie étaient défectueux, mais sont actuellement en bon état de fonctionnement.
- À compter de 2022, les habitants du lotissement rue des Saules seront assujettis à la taxe d'assainissement (la part fixe se montera à 41,00 € HT annuellement, et la part variable à payer sera de 1,50 € HT par m3 d'eau consommé. Elle augmentera jusqu'à 1,78 € HT par m3 d'eau consommé jusqu'en 2029.
- Débat sur la politique de protection sociale complémentaire des agents :

	-	
COLLECTIVITÉ/ÉTABLISSEMENT PUBLIC		
	Total	
EFFECTIF ACTUEL	Titulaires et stagiaires : 1 Contractuel de droit public : 5 (dont 2 personnes qui occupent deux postes différents) Contractuel de droit privé : 0	
DE LA COLLECTIVITÉ/ ÉTABLISSEMENT PUBLIC	Répartition par filière - Administrative : 2 femmes (distinction F/H) - Culturelle : 0 (distinction F/H) - Animation : 1 femme + 1 homme (distinction F/H) - Police municipale : 0 (distinction F/H) - Médico-sociale : 1 femme (distinction F/H) - Technique : 2 femmes + 1 homme (distinction F/H) - Sportive : 0 (distinction F/H) - Sapeurs-pompiers : 0 (distinction F/H)	
LE RISQUE SANTÉ	Les agents de la collectivité/ de l'établissement public bénéficient-ils d'une complémentaire « santé » ? OUI/NON. Si oui, précisez les éléments suivants : Nombre d'agents bénéficiaires d'une garantie santé : 6 Participation financière de l'employeur : OUI/NON	

Les agents de la collectivité/ de l'établissement public bénéficient-ils d'une complémentaire « prévoyance » ? OUI/NON. Si oui, précisez les éléments suivants : • Nombre d'agents bénéficiaires d'une garantie prévoyance : 2 • Participation financière de l'employeur : OUI/NON • Si oui, quel est le budget actuel de participation (total ou par agent ?): • Quel mode de participation retenu : Labellisation / Convention de participation • Auprès de quel(s) organisme(s) :		Autres informations (durée et prise d'effet de la convention de participation par exemple):
	_	OUI/NON. Si oui, précisez les éléments suivants : Nombre d'agents bénéficiaires d'une garantie prévoyance : 2 Participation financière de l'employeur : OUI / NON Si oui, quel est le budget actuel de participation (total ou par agent ?): Quel mode de participation retenu : Labellisation / Convention de participation Auprès de quel(s) organisme(s) :

Le choix du mode de participation financière envisagée (labellisation/convention de participation (avec ou sans le CDG), la détermination de l'enveloppe budgétaire, les modalités de répartition de l'enveloppe entre les risques et les agents, etc.)

<u>Le risque santé</u>

Étant donné qu'il n'y a aucune obligation pour l'instant, les membres du Conseil Municipal attendent les résultats lancés par le Centre de Gestion 57.

• Le risque prévoyance

Vu qu'il n'y a pas d'obligation avant 2025, le Conseil Municipal attend les résultats lancés par le Centre de Gestion 57 concernant le risque santé pour traiter en même temps le risque santé et prévoyance.

- La séance a été levée à 22 h 15.

Secrétaire de séance : Fabrice SANTIAGO